

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 02.05.2018

Version 12.14

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Numéro d'Enregistrement 01-2119534576-33-xxxx

REACH

No.-CAS 6153-56-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Réactif pour analyses

Conformément aux conditions décrites dans l'annexe de cette fiche techni que de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440

Service responsable LS-QHC * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Oral(e), H302

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Dermale, H312

Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P313 Consulter un médecin.

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Pictogrammes de danger



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	100489
Nom du produit	Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P313 Consulter un médecin.

Contient: Oxalic acid dihydrate

No.-Index 607-006-00-8

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substance

Formule	(COOH) ₂ * 2 H ₂ O	C ₂ H ₂ O ₄ * 2 H ₂ O (Hill)
No.-Index	607-006-00-8	
No.-CE	205-634-3	
M	126,07 g/mol	

Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Numéro	Classification
	d'enregistrement	

Oxalic acid dihydrate (<= 100 %)

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

6153-56-6	01-2119534576-33-	
	xxxx	Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302
		Toxicité aiguë, Catégorie 4, H312

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

3.2 Mélange

Non applicable

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Insuffisance respiratoire, excitation, spasmes, Nausée, Vomissements, collapsus, Collapsus cardio-vasculaire

Concerne les oxalates en général: en cas d'ingestion: nausée et vomissements. En cas d'inhalation: irritations des muqueuses, toux et dyspnée. Effet systémique: diminution du taux de calcium sanguin, effet toxique sur les reins, troubles cardio-vasculaires.

Irritation et corrosion

Risque de lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre sèche

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Équipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Les Fiches de Données de Sécurité pour les articles du catalogue sont également disponibles sur www.merckgroup.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Bien fermé. A l'abri de l'humidité.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir scénario d'exposition dans l'annexe de cette fiche technique de sécurité.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants

Base	Valeur	Valeurs limites	Remarques
		seuil	

Oxalic acid dihydrate (6153-56-6)

EU ELV	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	1 mg/m3	Indicatif
INRS (FR)	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	1 mg/m3	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)

Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL travailleurs, court terme	Effets locaux	dermal(e)	0,69 mg/cm2
DNEL travailleurs, long terme	Effets systémiques	dermal(e)	2,29 mg/kg Poids du corps
DNEL travailleurs, long terme	Effets systémiques	par inhalation	4,03 mg/m3
DNEL consommateur, court terme	Effets locaux	dermal(e)	0,35 mg/cm2
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	oral	1,14 mg/kg Poids du corps
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	dermal(e)	1,14 mg/kg Poids du corps

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

Concentration prédictive sans effet (PNEC)

PNEC Eau douce	0,1622 mg/l
PNEC Eau de mer	0,016 mg/l
PNEC Dégagement intermittent d'eau	1,622 mg/l
PNEC Station d'épuration des eaux usées	1550 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

contact total:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
Délai de rupture:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
Délai de rupture:	> 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatril® L (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés .

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection

vêtements de protection

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	100489
Nom du produit	Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Protection respiratoire

nécessaire en cas de formation de poussières.

Type de Filtre recommandé: Filtre P 2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	solide
Couleur	blanc
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Non applicable
pH	env. 1,5 à 10 g/l
Point/intervalle de fusion	98 - 100 °C Dégage de l'eau de cristallisation
Point/intervalle d'ébullition	149 - 160 °C à 1.013 hPa (décomposition)
Point d'éclair	157 °C (décomposition)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	100489
Nom du produit	Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

Limite d'explosivité, inférieure Pas d'information disponible.

Limite d'explosivité, supérieure Pas d'information disponible.

Pression de vapeur 0,000312 hPa
à 25 °C

Densité de vapeur relative Pas d'information disponible.

Densité 1,65 gcm³
à 20 °C

Densité relative Pas d'information disponible.

Hydrosolubilité > 100 g/l
à 25 °C

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: -1,7 (23 °C)
OCDE ligne directrice 107
Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

Température d'auto-inflammabilité > 400 °C
à 1.013 hPa

Température de décomposition >= 110 °C

Viscosité, dynamique Pas d'information disponible.

Propriétés explosives Non classé parmi les explosifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	100489
Nom du produit	Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Propriétés comburantes non

9.2 Autres données

Température d'inflammation Non applicable

Masse volumique apparente 813 kg/m³

Taille des particules Granulométrie
101 µm

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosifs avec l'air.

L'évaluation d'une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique.

Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiante standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion avec :

chlorates, hypochlorite de sodium, Oxydants forts, argent, sels d'oxacides halogénés

Réactions exothermiques avec :

alcalis, Ammoniaque, Mercure

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement

10.5 Matières incompatibles

aucune information disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune information disponible

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 Rat: 375 mg/kg

(IUCLID) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Acide oxalique

Symptômes: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

Toxicité aiguë par inhalation

Symptômes: Conséquences possibles:, irritations des muqueuses

Toxicité aiguë par voie cutanée

Estimation de la toxicité aiguë : 1.100,1 mg/kg

Avis d'expert

Irritation de la peau

Lapin

Résultat: pas d'irritation.

OCDE ligne directrice 404

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Acide oxalique

Irritation des yeux

Lapin

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

OCDE ligne directrice 405

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Acide oxalique

Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Sensibilisation

Local lymph node assay (LLNA) Souris

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 429

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Acide oxalique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

Test de Ames

Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Acide oxalique

Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test d'aberration chromosomique.

Cellules de poumon de hamster chinois

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Acide oxalique

Cancérogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Ces informations ne sont pas disponibles.

Tératogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Ces informations ne sont pas disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	100489
Nom du produit	Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Danger par aspiration

Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2 Information supplémentaire

Effets systémiques:

En cas de résorption:

excitation, spasmes, Nausée, Vomissements, Collapsus cardio-vasculaire, collapsus, troubles de l'équilibre électrolytique.

Les produits de désintégration provoquent:

Lésion de:

Reins

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

Essai en statique CL50 Leuciscus idus(Ide): 160 mg/l; 48 h

(IUCLID) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Acide oxalique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Daphnia magna (Grande daphnie): 162,2 mg/l; 48 h

Contrôle analytique: oui

OCDE Ligne directrice 202

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Acide oxalique

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

89 %; 20 jr; aérobie

(ECHA) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes :

Facilement biodégradable. Acide oxalique

12.3 Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	100489
Nom du produit	Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: -1,7 (23 °C)

OCDE ligne directrice 107

Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE)

N° 1907/2006, Annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Tension superficielle

70,1 mN/m

à 25 °C

Information écologique supplémentaire

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les contenants d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les contenants non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

14.1 - 14.6 Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1 - 14.6 Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1 - 14.6 Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Non pertinent

SECTION 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	100489
Nom du produit	Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Réglementations UE

Réglementation relative aux SEVESO III
dangers liés aux accidents Non applicable
majeurs (Réglementation
relative aux Installations
Classées)

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la
jeunesse au travail. Respecter les restrictions de travail relatives à
la protection de la ma ternité conformément à Dir 92/85/CEE ou
les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances non réglementé
qui appauvrisse la couche d'ozone

Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement non réglementé
européen et du Conseil européen du 29 avril 2004
sur les polluants organiques persistants et modifia
nt la directive 79/117/CEE

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Ce produit ne contient pas de substances
extrêmement préoccupantes au-delà des
limites de concentration réglementaires
respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w)),
réglementation (EC) N° 1907/2006
(REACH), article 57).

Législation nationale

Classe de stockage 8A

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006
n'est réalisée pour ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P313 Consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Contient: Oxalic acid dihydrate

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

Représentation régionale

Millipore SAS * 39 Route Industrielle de la Hardt * 67120 Molsheim * France * Tél.: +33 (0) 825 045 645 * Fax: +33(0)825 045 644 * Email: FRCustomerService@merckgroup.com * Order Online: www.millipore.com

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

SCENARIO D'EXPOSITION 1 (Utilisation industrielle)

1. Utilisation industrielle Réactif pour analyses)

Secteurs d'utilisation finale

- SU3* Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- SU9* Fabrication de substances chimiques fines
- SU 10* Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie de produit chimique

- PC21* Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus

- PROC1* Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
- PROC2* Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
- PROC3* Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
- PROC4* Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
- PROC5* Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
- PROC8a* Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
- PROC8b* Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- PROC9* Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage)
- PROC10* Application au rouleau ou au pinceau
- PROC15* Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

- ERC1* Fabrication de substances
- ERC2* Formulation de préparations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	100489
Nom du produit	Acide oxalique dihydraté Suprapur®

ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2. Scénarios contribuants@: conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, empoussièvement moyen

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur	Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV)
-----------------------	---

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures. On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-œuvre. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH article 14(3), annexe I, sections 3 (évaluation des risques pour l'environnement) et 4 (évaluation PBT/vPvB). Aucun danger n'ayant été identifié,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH annexe I section 5.0).

Travailleurs

CS	Descriptor d'utilisation	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.1	PROC1	long terme, par inhalation, systémique	< 0,01	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	< 0,01	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	< 0,01	
2.1	PROC2	long terme, par inhalation, systémique	< 0,01	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	0,03	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	0,03	
2.1	PROC3	long terme, par inhalation, systémique	< 0,01	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	< 0,01	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	< 0,01	
2.1	PROC4	long terme, par inhalation, systémique	0,15	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	0,17	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	0,32	
2.1	PROC5	long terme, par inhalation, systémique	0,15	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	0,02	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	0,17	
2.1	PROC8a	long terme, par inhalation, systémique	0,31	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	0,03	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	0,34	
2.1	PROC8b	long terme, par inhalation, systémique	0,07	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	0,17	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	0,25	
2.1	PROC9	long terme, par inhalation, systémique	0,13	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	0,17	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	0,30	
2.1	PROC10	long terme, par inhalation, systémique	0,34	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	0,06	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	0,40	
2.1	PROC15	long terme, par inhalation, systémique	< 0,01	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	0,03	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	0,03	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptive system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).

Pour analyser les évaluations d'exposition du personnel réalisées avec ECETOC TRA, veuillez consulter l'outil Merck SciDeEx® sur www.merckmillipore.com/scideex.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

SCENARIO D'EXPOSITION 2 (Utilisation professionnelle)

1. Utilisation professionnelle Réactif pour analyses)

Secteurs d'utilisation finale

SU 22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produit chimique

PC21 Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation de préparations

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2. Scénarios contribuants@: conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme Physique (au moment de l'utilisation) Solide, faible empoussièrement

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation 8 heures / jour

Fréquence d'utilisation 5 jours / semaine

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV)

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures. On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH article 14(3), annexe I, sections 3 (évaluation des risques pour l'environnement) et 4 (évaluation PBT/vPvB). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH annexe I section 5.0).

Travailleurs

CS	Descripteur d'utilisation	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.1	PROC1	long terme, par inhalation, systémique	< 0,01	ECETOC TRA
		long terme, dermique, systémique	< 0,01	ECETOC TRA
		long terme, combiné, systémique	< 0,01	

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 100489

Nom du produit Acide oxalique dihydraté Suprapur®
